

Montréal, le 19 juin 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
16e étage  
1001, boulevard Robert-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET :            Rapport annuel 2025 du Transporteur en vertu de l'article 75 de la  
Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi)  
Dossier R-9000-2025**

---

Cher confrère,

La présente fait suite au dépôt du rapport sur l'application des Normes de conduite de transport (les NC) ([B-0009](#)) pour l'année 2025.

Dans sa lettre de conformité portant sur le Rapport annuel 2024 (R-9000-2024, [A-0009](#), pages 5 et 6), la Régie demandait au Transporteur de compléter son attestation annuelle pour 2025 en lien avec l'application et le respect du chapitre 7 et de l'article 8.2 des NC, ainsi que l'identification des risques associés au non-respect des exigences des NC.

La Régie demande au Transporteur de lui indiquer dans quel délai il prévoit déposer au présent dossier les informations complémentaires demandées, au plus tard **lundi 29 juin 2026 à 12h**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Johanne Skelling**

Johanne Skelling, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/ss